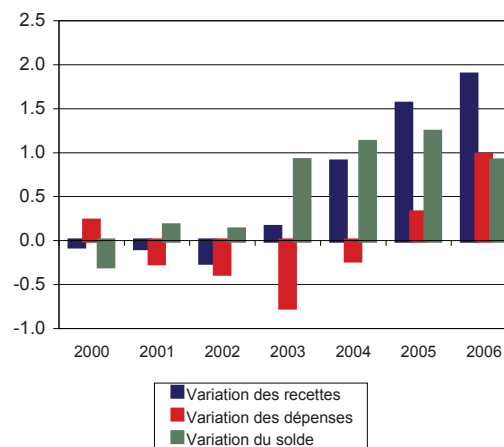


plus que compensée par le volontarisme du projet de budget 2005. La présente embellie conjoncturelle est pourtant propice à la mise en œuvre d'un encadrement plus strict des dépenses, qui permettrait d'assurer une convergence vers une position proche de l'équilibre ou en excédent. Il est essentiel que la prochaine actualisation du programme de stabilité renferme une stratégie détaillée et crédible visant à la réalisation de cet objectif, qui revêt une considérable importance dans une petite économie ouverte, vulnérable à d'éventuels chocs asymétriques et où la soutenabilité à terme de la sécurité sociale n'est pas garantie à moyen terme.

Graphique 47

Comparaison des projections de printemps et d'automne 2004 de la BCL (différences en pourcentages du PIB)



Source: *Projet de budget 2005, budget 2004, Ministère des Finances, IGF, IGSS, STATEC (2000 à 2003), UCM, calculs BCL (pour la période 2004 à 2006).*

Note: la révision à la baisse des dépenses en 2003 résulte principalement d'une révision des transferts en capital par le STATEC en septembre 2004.

Hypothèses de base des projections de finances publiques

Les projections de finances publiques ont été établies en conformité avec les autres projections macroéconomiques de la BCL, qui sont décrites par ailleurs. Ces dernières se caractérisent notamment par un taux de croissance du PIB de l'ordre de 4% en 2004, 2005 et 2006. Les projections relatives à l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC), à l'impôt commercial communal et à l'impôt de solidarité de 4% sur l'IRC ont été effectuées sur la base de l'évolution de l'excédent brut d'exploitation, des données du projet de budget 2005 et de l'évolution des arriérés d'impôts des établissements de crédit. Il convient de souligner l'importante volatilité de cette composante des recettes des administrations publiques, dont le produit comprend de substantiels soldes d'impôts relatifs aux années antérieures, dont l'évolution future est extrêmement difficile à cerner. Selon les projections de la BCL, les impôts directs à charge des sociétés rapporteraient aux administrations publiques luxembourgeoises l'équivalent de 6,3, 6,2 et 5,9% du PIB en 2004, 2005 et 2006, respectivement. Ces montants seraient nettement en deçà du niveau de 7,9% du PIB enregistré en 2003 du fait de l'affaiblissement progressif de la collecte des soldes d'impôts relatifs aux exercices fiscaux antérieurs.

Le produit des autres impôts a généralement été inféré à partir d'un indicateur reflétant l'évolution de la base imposable et du coefficient d'élasticité correspondant. Ainsi, l'indicateur relatif aux cotisations sociales et à l'impôt sur les traitements et salaires est la masse salariale. Le produit des cotisations a bien entendu été rehaussé de l'impact de la hausse de 5,1 à 5,4% des cotisations pour prestations de santé en nature. Les impôts indirects sont quant à eux essentiellement estimés sur la base de l'évolution projetée de la consommation privée et du montant additionnel généré par les activités des prestataires de services électroniques. L'incidence budgétaire de la hausse des impôts indirects mise en œuvre en 2004 et de la progression annoncée dans le projet de budget 2005 a également été intégrée aux projections. En 2005, ces dernières mesures devraient se traduire par un

surcroît de recettes supérieur à 60 millions d'euros. Enfin, l'estimation des recettes perçues au titre des impôts indirects a été réajustée à la hausse, afin de prendre en compte deux évolutions récentes. D'une part, le prix du diesel, du gasoil de chauffage et de l'essence s'est nettement accru par rapport à la moyenne observée en 2003, avec à la clef des recettes de TVA plus favorables. D'autre part, les droits sur les importations de tabac devraient fortement s'accroître en 2004, à la faveur d'une progression très soutenue des ventes de cigarettes sur le territoire luxembourgeois dans le sillage de décisions étrangères d'accroître le prix du tabac en octobre 2003 et en janvier 2004.

Les dépenses de pension et les prestations familiales sont estimées au moyen d'un modèle démographique, tandis que les dépenses de santé sont projetées sur la base de données de l'UCM, en premier lieu le budget 2005 des caisses de maladie. L'estimation de la rémunération des agents de l'Etat intègre le mécanisme d'indexation, une dérive salariale de 1,5% par an et la hausse des salaires prévue dans le dernier accord salarial (+1,6% en 2002, en 2003 et en 2004). Par hypothèse, les traitements réels des agents de l'Etat ne progresseraient que de 0,5% en 2005 et 2006. Enfin, le nombre d'agents s'accroîtrait de près de 3% en 2004, ce qui est en ligne avec l'évolution de l'emploi public au cours des cinq premiers mois de 2004. Ce taux connaîtrait une certaine décélération par la suite du fait, notamment, de la fin de la présidence luxembourgeoise de l'UE à partir de juillet 2005. La croissance des investissements publics a été estimée sur la base du projet de budget 2005 et de l'évolution des dépenses d'investissement des communes observée depuis 1990. Enfin, la plupart des autres dépenses ont été estimées à partir du projet de budget 2005 et d'une observation de leur comportement au cours de la dernière décennie. Il a également été supposé que les dépenses des fonds spéciaux relatives à 2004 et 2005 seront en moyenne exécutées à raison de 88% et 90%, des montants prévus à l'annexe du projet de budget pour les années 2004 et 2005, respectivement.